

# MONTREJEAU

## INFORMATIONS

DECEMBRE 1983 - N° 1



Photo Charles BOZZOLAN

### SOMMAIRE :

- |  |    |   |    |
|--|----|---|----|
| - Le Mot du Maire .....  | 1  | - Le plan d'occupation des sols .....   | 19 |
| - Les résultats des Elections .....                              | 5  | - Le Bureau d'Aide Sociale .....  | 23 |
| - La composition du Conseil<br>et des diverses Commissions ..... | 7  | - Compte rendu sur l'opération programmée<br>de l'amélioration de l'habitat ..... | 24 |
| - Les diverses décisions du Conseil .....                        | 9  | - Présentations photographiques de<br>quelques réalisations .....                 | 25 |
| - La Collecte du verre .....                                     | 13 |   |    |
| - Informations financières et fiscales .....                     | 14 |   |    |

# Le mot du Maire

*Montréalaises, Montréalais.*

*Voilà plus de six mois que le nouveau conseil municipal est en place.*

*Durant la campagne électorale, j'avais pris l'engagement de vous tenir au courant de toutes les décisions prises lors des séances du conseil municipal.*

*Voilà pourquoi vous recevez aujourd'hui ce premier bulletin municipal d'informations, édité grâce à l'aide des commerçants et artisans que je tiens à remercier ici.*

*Ce premier bulletin un peu ardu, contient beaucoup de chiffres. Il nous a paru légitime que chaque Montréalaise et chaque Montréalais ait une connaissance exacte du budget de sa ville.*

*Dans un prochain bulletin, nous vous entretenons plus particulièrement de nos projets immédiats :*

- foyer pour personnes âgées,*
- Salle des fêtes.*

*Ce bulletin est aussi le vôtre, et une place sera laissée à ceux qui souhaitent s'y exprimer.*

*Je profite de cette occasion pour vous adresser en mon nom et au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères pour l'année 1984 et vous assurer que nous restons bien dévoués à votre service.*

**Le Maire,  
J. JORDA**

Le nouveau

# CONSEIL MUNICIPAL



a élu son **MAIRE**

et ses **ADJOINTS**

M. JORDA J. Maire	
M. BONNEFOI J. Adjoint	
M. CHANFREAU P.	"
M. IZQUIERDO M.	"
M. MAILLOT A.	"
M. COVA H.	"
M. BARON D. Conseiller	
M. VERGNES J.-Cl.	"
M. POUSSON J.	"
M. BEYRET A.	"
M. ROGE R.	"
M. CHEVALLIER A.	"
M. POUJOL M.	"
M. COMA P.	"
M. REN P.	"
M. SAUDUBRAY A.	"
M <sup>me</sup> IMBERT M.-C.	"
M. ORLIAC P.	"
M. ROBERT J.-C.	"
M. PUJOL J.-C.	"
M. MOUREMBLES J.	"
M. BAROUSSE E.	"
M. GONZALES A.	"



TOUT POUR LE BATIMENT  
PAPIERS PEINTS

PRIX DE GROS  
VITRERIE

**DROGUERIE des ARCEAUX**

**M. POUJOL**

PRODUITS CHIMIQUES et D'ENTRETIEN

Dépositaire des PEINTURES VALENTINE

21, place Valentin-Abeille et 4, rue Pelleport

**31210 MONTREJEAU Tél. 95.84.41**

**PRIX - CHOIX - QUALITE**

**MEUBLES  
FERRE**

17, rue Nationale

**31210 MONTREJEAU  
Tél. 95.81.40**

**GARAGE  
MONGE**

**PRODUITS PETROLIERS**

Livraisons à domicile

**MECANIQUE GENERALE**

Huiles - Pneus...

21, bis av. de Saint-Gaudens **31210 MONTREJEAU**  
**Tél. (61) 95.83.40**

**BOUCHERIE** **CHARCUTERIE**  
*Gros - Demi-Gros - Détail*

**BAUTE  
BONNEMAISON**

Père et Fils

41, rue Nationale **31210 MONTREJEAU**  
*Tél. (61) 95.81.65*

à Montréjeau

**SQUALE**  
**Supermarché Discount**

SQUALE Sème la panique dans les prix

SQUALE si vous avez une dent contre les prix

**PARKIN + 90 PLACES**

à votre service du lundi au samedi  
de 9 à 12 h. 30 et de 15 à 19 h. 30

**VOTRE FLEURISTE**

**G. CARRERA**

**Toutes compositions florales**  
**Graines - Semences - Service TELEFLEUR**

26, place Valentin-Abeille

**Tél. 95.81.70**

**31210 MONTREJEAU**

**IMPRIMERIE  
FABBRO**

TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION

Rue des Champs **31210 MONTREJEAU**  
*Tél. 95.83.32*

**BOUCHERIE** **CHARCUTERIE**  
Viandes de premier choix  
**VOLAILLES** **RÔTISSERIE** **TRIPERIE**

**D. REZE**

1, place Valentin-Abeille

**31210 MONTREJEAU**  
**Tél. 95.81.05**

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 6 et 13 MARS 1983

## 1<sup>er</sup> TOUR

POUSSON Jean	762	FLOUS Françoise	637	DELPHIN Jack	570
BONNEFOI Jean	724	IMBERT Marie-Christine	637	MAUPOME Guy	569
CHANFREAU Pierre	724	IZQUIERDO Modeste	637	FAGES Hector	568
JORDA Jean	707	SICAIRE Roland	628	MACIAS Guy	568
BARON Dominique	705	GONZALES Antoine	626	VILLEMUR Francis	559
SAUDUBRAY André	688	MOUREMBLES Jean	625	FERRAN Albert	557
COVA Henri	684	MIAT Jean-Marc	624	DJEGHJIM Abdelkader	553
VERGNES Jean-Claude	684	DELBES Gérard	621	COUSPEYRE Roger	550
BEYRET Armand	671	BRUNA Louis	617	PUEYO Raymond	550
BAROUSSE Edouard	669	CARRERE Jean	616	ROULERA Anne-Marie	544
ROBERT Jean-Claude	666	BOUDON Jean-Claude	613	ORLIAC René	543
MAILLOT Armand	664	BALAT Guy	611	CASTERAN Antoinette	540
POLAK Jean	658	TORNAMORELL Jean	607	POMIAN Lucien	534
ROGE Raymond	657	MICHEL Henri	604	RIPERT Amélie	531
REN Pierre	654	LATORRE Marcel	599	GONZALEZ Robert	530
CHEVALLIER Albert	653	FERRE Caroline	597	MARCH François	530
POUJOL Maurice	650	DOL Pierre-Antoine	596	GARCIA Danielle	523
PUJOL Jean-Claude	650	LAFUSTE Gérard	593	KIHAL Mohamed	520
COMA Paul	645	DAYRE René	588	PAUL Emile	519
LAFFORGUE Jean-Louis	643	FONTANT Jacqueline	587	GAUTHERIN André	518
SAVE Jean	642	BORDES Jean	584	COMBE Pierre	517
ORLIAC Paul	640	VILLARDI François	581	DUFOR Gérard	514
SAURINE Alexis	638	VIVES Roger	575	JUAN Angel	513

## 2<sup>e</sup> TOUR

### ELUS

BONNEFOI Jean	836	TORNAMORELL Jean	736	DOL Pierre-Antoine	486
CHANFREAU Pierre	836	BOUDON Jean-Claude	734	BORDES Jean	446
BARON Dominique	828	CARRERE Jean	732	DELPHIN Jack	442
COVA Henri	826	POLAK Jean	730	MACIAS Guy	440
VERGNES Jean-Claude	820	LAFFORGUE Jean-L	730	VIVES Roger	434
POUSSON Jean	806	BALAT Guy	723	PUEYO Raymond	429
BEYRET Armand	804	FLOUS Françoise	723	FAGES Hector	416
ROGE Raymond	799	SAURINE Alexis	721	FERRAN Albert	416
JORDA Jean	795	SICAIRE Roland	719	VILLEMUR Francis	413
CHEVALLIER Albert	794	SAVE Jean	716	DUFOR Gérard	400
MAILLOT Armand	793	BRUNA Louis	715	ORLIAC René	397
POUJOL Maurice	789	MIAT Jean-Marc	713	COUSPEYRE Roger	392
COMA Paul	779	DELBES Gérard	708	POMIAN Lucien	386
REN Pierre	774	MICHEL Henri	692	GONZALEZ Robert	383
SAUDUBRAY André	765	LATORRE Marcel	684	MARCH François	372
IMBERT Marie-Christine	763	LAFUSTE Gérard	680	ROULERA Anne-Marie	372
IZQUIERDO Modeste	759	DAYRE René	678	PAUL Emile	370
ORLIAC Paul	759	FERRE Caroline	676	CASTERAN Antoinette	365
ROBERT Jean-Claude	750	VILLARDI François	675	GARCIA Danielle	363
PUJOL Jean-Claude	746	FONTAN Jacqueline	674	GAUTHERIN André	352
MOUREMBLES Jean	745	MAUPOME Guy	658	RIPERT Amélie	351
BAROUSSE Edouard	742	DJEGHJIM Abdelkaber	632	COMBE Pierre	351
GONZALES Antoine	736	KIHAL Mohamed	615	JUAN Angel	350

# BRICODECOR LE FRONTON

Jardinage - Bricolage - Décoration - Découpe bois  
Verres à vitres - Clés KISS - Electricité - Encadrement

OUVERTURE d'UN CENTRE  
**CORDO SERVICE**  
Réparations Chaussures

7, av. de Saint-Gaudens 31210 MONTREJEAU  
Tél. (61) 95.72.66

Groupes et Sociétés - Voyages France - Etranger  
12, bis av. de la Bigorre Tél. 95.81.23  
Bureau place la Fayette Tél. 95.85.74

# CARS MACIAS

MONTREJEAU TOURISME  
AMBULANCES DU MONT-ROYAL  
Taxis petite remise

**MACIAS 31210 MONTREJEAU**  
Véhicule agréé pour malade assis - Consultations  
Hospitalisation - Rééducation  
Personnel diplômé... Véhicules superconfort

PRET A PORTER

# MAISON ANTICHAN

SES MARQUES — SES PRIX

19, place V.-Abeille 2, rue Pelleport  
31210 MONTREJEAU Tél. 95.81.27

Isolation phonique, acoustique, thermique  
Pose cloisons sèches, faux plafonds  
Peinture, tapisserie, revêtement sol

# GUY BALAT

Tél. (61)95.86.19 MONTREJEAU

FERRAILLES METAUX  
VENTES PLAQUES  
CHEMINEES et FER NEUF

# COMA COMMINGES METAUX

38, av. de St-Gaudens 31210 MONTREJEAU  
Tél. 95.85.12

# Meubles LOO

sont les plus beaux  
LIVRAISON A DOMICILE

17, place Valentin-Abeille Tél. 95.81.15  
31210 MONTREJEAU  
Facilités de paiement

ELECTRICITE HAUTE ET BASSE TENSION  
ADDUCTION D'EAU

ENTREPRISE

# DAVAL

Avenue de Tarbes Tél. 95.81.44  
31210 MONTREJEAU

ENTREPRISE DE PEINTURE

# L. LORENZI

Peinture en bâtiments - Vitrages isolants  
Revêtement de sols et de murs  
Ponçage et vitrification de parquets

Bureau : Rue des Troubadours Tél. 95.83.79  
Atelier : Route des Tourreilles Tél. 95.81.78  
31210 MONTREJEAU  
Agences à : St-Gaudens - Tarbes - Lannemezan

# DIFFERENTES COMMISSIONS

## au sein du CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-dessous le nom des responsables de commissions, auxquels vous pouvez vous adresser si vous avez des problèmes relevant de leurs attributions et compétences.

### COMMISSION DES FINANCES

Président M. IZQUIERDO  
Membres MM. MAILLOT  
BARON  
CHEVALLIER  
GONZALES  
POUSSON  
SAUDUBRAY

### COMMISSION DE LA VOIRIE

Président M. ROGE  
Membres MM. ORLIAC  
BEYRET  
MOUREMBLES  
MAILLOT  
BAROUSSE  
POUSSON

### COMMISSION URBANISME ET POS

Président M. BONNEFOI  
Membres MM. BEYRET  
CHANFREAU  
ORLIAC  
POUSSON  
BAROUSSE

### COMMISSION AGRICOLE

Président M. VERGNES  
Membres MM. CHANFREAU  
ORLIAC

### COMMISSION SOCIALE

Président M. CHEVALLIER  
Membres M<sup>me</sup> IMBERT  
MM. POUJOL  
MOUREMBLES  
POUSSON  
ROBERT

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président M. VERGNES  
Membres MM. REN  
COMA  
COVA  
BARON  
PUJOL  
ROBERT

### COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Président M. CHANFREAU  
Membres MM. GONZALES  
M<sup>me</sup> IMBERT  
MM. IZQUIERDO  
SAUDUBRAY  
BAROUSSE

### COMMISSION DU TOURISME

Président M. COVA  
Membres MM. VERGNES  
M<sup>me</sup> IMBERT  
MM. COVA  
GONZALES  
POUSSON  
ROBERT

### SYNDICAT d'ELECTRICITE des CANTONS de BARBAZAN - SAINT-BEAT

Titulaire M. IZQUIERDO  
Suppléants M. MAILLOT

### COMMISSION DES IMPOTS

Commissaires titulaires  
MM. BARON  
BALAT  
M<sup>me</sup> CASTEL  
MM. IZQUIERDO  
CHEVALLIER  
MAILLOT  
TORNAMOREL  
LARTIGUES

### COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Président M. POUJOL  
Membres MM. GONZALES  
ROGE  
REN  
PUJOL  
SAUDUBRAY

### SYNDICAT des EAUX de la BARROUSSE

Titulaire M. JORDA  
M. ROGE  
Suppléants M. MAILLOT  
M. IZQUIERDO

Commissaires Suppléants  
MM. DARPHIN  
CARRERE  
PUEYO  
ORLIAC  
LASSERRE  
BICHET  
DASQUE  
BERGE

### COMMISSION ECONOMIQUE

Président M. BARON  
Membres MM. COVA  
BONNEFOI  
IZQUIERDO  
BAROUSSE

### CONSEIL d'ETABLISSEMENT du C.E.S.

Titulaire M. CHANFREAU

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président M. MAILLOT  
Membres MM. IZQUIERDO  
ROGE

### COMMISSION ADMINISTRATIVE DES B.A.S.

Président M. J. JORDA  
Titulaires M<sup>me</sup> IMBERT  
M. CHEVALLIER  
Suppléants M. POUJOL  
M. MOUREMBLES

### COMMISSION DES TRAVAUX

Président M. JORDA  
Membres MM. MOUREMBLES  
BEYRET  
POUJOL  
REN  
BAROUSSE  
PUJOL

Désignées par Administration M<sup>me</sup> COUMET  
M<sup>me</sup> PHALIP  
Préfecturale M<sup>me</sup> COLOMIES  
M<sup>me</sup> SAINT-ANDREE  
Assistante Sociale M<sup>elle</sup> BACQUERIE

**PATRICK SAULNERON BROCANTE**  
MAUBLES - BIBELOTS - VENTE - ACHAT

# AU BON VIEUX TEMPS

Magasin : 2, route de Tarbes **Tél. 95.76.25**  
**31210 MONTREJEAU**

Domicile : 32, rue d'Anglade **Tél. 95.83.25**  
**31210 GOURDAN-POLIGNAN**

**S.A.R.L.**

# LAITERIE DE BEAUSEJOUR

Rue de l'Abattoir **31210 MONTREJEAU**  
**Tél. (61) 95.79.92**

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**  
Menuiserie Sanitaire Carrelage  
**Cheminées RICHARD LE DROFF**



41, av. de Saint-Gaudens **Tél. 95.81.66**  
**31210 MONTREJEAU**

**ON Y VIENT ON Y REVIENT**  
**ON S'EN SOUVIENT**

# CODEC

10, rue Nationale **31210 MONTREJEAU**  
2, place du Pont à **GOURDAN**  
**Tél. 95.81.93**

**1 CODEC c'est bien 2 CODEC c'est mieux**

**LE DEPOT S.A.R.L. DEPOVET**

**VETEMENTS**  
HOMME - FEMME - ENFANT

**PRIX REDUITS FORMULE CASH**

Rue des Champs, R.N. 117 **Tél. (61) 95.79.06**  
**31210 MONTREJEAU**

**GROS ET DETAIL**

# POISSONNERIE ESCUDERO

10, rue St-Barthélemy **Tél. 95.62.71**  
**31210 MONTREJEAU**

**BOUCHERIE CHARCUTERIE**  
Volailles - Rôtisserie

# Pierre DANFLOUS

Place du Pont **35, rue du Barry**  
**GOURDAN-POLIGNAN MONTREJEAU**  
**Tél. 95.83.50 Tél. 95.65.94**

**BOULANGERIE PATISSERIE CONFISERIE**

# S.A.R.L. DOTEZ

vous offre tous les jours... **LA QUALITE**  
et vous réserve son meilleur accueil

**40, rue du Barry**  
**31210 MONTREJEAU Tél. 95.81.12**

# DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## 19 MARS ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

25 MARS Etaient absents : M.M. Coma - Robert (procuration à M. Saudubray), Secrétaire de séance : M. JORDA

### Ordre du jour :

- Formation des commissions,
- Vote du budget supplémentaire 1982,
- Décision d'exonération de la taxe professionnelle pour 5 ans au bénéfice des entreprises souhaitant s'installer à Montréjeau.

8 AVRIL Absent : M. Pujol (procuration à M. Jorda),  
Secrétaire de séance : M. Bonnefoi.

### Ordre du jour :

- Vote du budget 1983 (voir chapitre information),
- Vote du budget de l'eau (voir chapitre information),
- Halle du Sport - Coût initial, coût définitif (voir chapitre information),
- Travaux supplémentaires au centre de secours (voir chapitre information),
- Location des anciens abattoirs à la Laiterie "Beauséjour" pour un montant de 2 100 F.
- Restauration de l'orgue - Les travaux prévus nécessitent un crédit de 80 000 F. couvert par des subventions du département,
- Extension de l'éclairage, chemin des Champs et chemin du Néoulat,
- Création de 3 emplois - 1 maître nageur, 2 employés municipaux,
- Acquisition de la benne d'ordures,
- Travaux de réfection au C.E.S. (voir chapitre information).

27 MAI Absent : M. Barousse (procuration à M. Pousson),  
Secrétaire de séance : M. Izquierdo.

### Ordre du jour :

- Election de 4 délégués aux commissions des bureaux d'aide sociale (B.A.S.),
- Arrêté de la dotation nécessaire au personnel municipal dans les différents services,
- Décision de demander à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, de réaliser une étude sur la fonction commerciale dans la commune,
- Transport des enfants à la cantine - Le Conseil accepte de payer l'arriéré de l'augmentation du coût du transport présenté par M. Macias en Septembre 82 et restée sans réponse à ce jour.
- Une partie des abattoirs est louée à la Société GELT (pose de lignes à haute tension) pour un montant mensuel de 2 500 F. à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1983,
- Désignation des architectes pour les divers travaux de la ville et paiement des honoraires de l'architecte ayant réalisé des études antérieures sur le plan d'eau,
- **Désignation des architectes suivants :**  
MM. GENIBEL - réfection du C.E.S. et couverture de la grande halle,  
DREUILHE et THURIES - aménagement du camping et de la zone du plan d'eau,  
JULLIANI - réfection des orgues et installation électrique de l'Eglise. Ainsi que l'aménagement des places V.-Abeille et Lafayette,  
- Un renouveau est prévu dans le concours agricole à l'initiative de M. VERGNES,  
- Piscine - Un effort sur les tarifs et les carnets d'entrée est réalisé par la municipalité : l'ensemble des prix ne subit pas d'augmentation.

8 JUILLET Absents : M. Maillot (procuration à M. Jorda) M<sup>me</sup>Imbert  
M. Pujol (procuration à M. Ren) M. Coma  
M. Robert (procuration à M. Pousson)  
M. Pujol (procuration à M. Saudubray).

- Accord sur le devis de l'entreprise DAVAL pour le renforcement du réseau d'eau potable, place V.-Abeille - Les travaux doivent commencer avant l'aménagement de la place,
- Election des représentants de la commune à la commission départementale du POS (plan d'occupation des sols). Voir rubrique : "différentes commissions",
- Contrat d'association avec l'école privée mixte St-Germaine, autorisé par l'Inspecteur Académique pour 2 classes enfantines et 4 classes élémentaires. Vote : 16 pour - 3 contre - 2 abstentions
- Désignation d'un géomètre et d'un ingénieur en béton armé pour les études préalables à la création d'une voie nouvelle sur le "Pécoup". MM. FILLASTRE et MIGLIETTI,
- Autorisation est donnée au Maire de payer des travaux d'urgence, réalisés aux anciens abattoirs (installation électrique, maçonnerie),
- Travaux réalisés à la suite d'inondation, sur le chemin piéton.
- Montant des travaux 27 610.08 F. - Subvention du département 12 769.62 F.

- la différence est à la charge de la commune. Accord du conseil pour règlement,
- Travaux des trottoirs et canalisations demandés et exécutés par l'ancienne municipalité. Le conseil municipal donne son accord pour payer,
- Travaux de réfection du carrelage de la piscine. Voté. Coût 34 000 F.
- Le conseil donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre les discussions avec les propriétaires
- de l'immeuble CAZES, en vue de son acquisition,
- Société des eaux de la Barrouse - Le règlement d'annuités au Syndicat des Eaux de la Barrouse est notifié par le percepteur de St-Gaudens. Sont réclamés les factures de 1979-80 et 82 à titre de participation travaux d'adduction d'eau au syndicat des eaux, d'un montant de 246 960 F. M. POUSSON ayant déclaré que la commune ne participe pas aux travaux d'adduction, les factures de 81 ayant toutefois été payées, le Conseil demande que le dossier soit réétudié en partant du contrat de base avec le syndicat des eaux,
- Syndicat mixte de Clarac - Une participation de 5% sur un emprunt de 500 000 F. pour travaux sur l'aérodrome de CLARAC est demandé à Montréjeau, adhérente du syndicat. Le conseil accepte de participer à ce financement,
- Programmation des équipements sportifs et sociaux éducatifs à la demande du conseil général.
- **Sont prévus pour 1984** : Aménagement du camping - du boulodrome couvert - du terrain du tir à l'arc,
- Subventions diverses : Accord donné pour une subvention de 15 000 F. à la foire agricole. Les subventions demandées par le club de tir à l'arc ainsi que celle de l'Association des commerçants seront étudiées en commission.

**23 SEPTEMBRE** M. BARON étant secrétaire de séance, les affaires suivantes ont été traitées :

- 1) Approbation à l'unanimité, moins une abstention du compte administratif de l'exercice 82 : le reliquat disponible est de 871.644 F. l'endettement de la commune est de : 7 867.000 F. Approbation également du compte de gestion du Maire pour l'exercice 82 et du compte administratif du service des eaux.
- 2) 50.000 F. ayant été votés lors du budget primitif 81 et non utilisés à ce jour, le Conseil Municipal vote un complément de crédit de 70.000 F. pour financer les travaux de réfection de la toiture de la grande halle dont le devis s'élève à 120.000 F.
- 3) Le Budget supplémentaire présenté par M. IZQUIERDO est adopté par 22 Voix. Il s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 1 136.009 F.
- 4) Le Conseil Municipal donne son accord pour les subventions à diverses sociétés dont les demandes avaient été présentées en retard lors du budget primitif.
- 5) L'allocation de scolarité d'un montant de 2 990 F. est affectée au remboursement de l'emprunt conclu pour la construction du .C.E.S.
- 6) Le conseil Municipal donne son accord pour l'installation du téléphone aux écoles de la rue du Courau et de la rue Jeanne d'Arc.
- 7) L'achat de six containers pour la collecte du verre est décidée par le Conseil Municipal. Les crédits nécessaires seont inscrits au budget primitif 84.
- 8) Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la Perception et lui donne tout pouvoir pour signer avec le service du Trésor un nouveau bail au 1<sup>er</sup> Janvier 1985.
- 9) Installation d'une cabine télématique. Une commission comprenant MM. BARON, BONNEFOI, IZQUIERDO, POUSSON, et SAUDUBRAY est créée pour étudier les propositions de la CITI et autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'installation d'une cabine télématique. Le montant de l'achat du matériel = 8 400 F. est prélevé sur la section investissement du budget primitif 83. Les frais de location seront inscrits au budget primitif 84.
- 10) Des travaux d'entretien devant être réalisés sur divers bâtiments communaux, une première tranche de 100.000 F. est inscrite au Budget supplémentaire de 83.
- 11) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création provisoire d'une classe maternelle supplémentaire à l'école de la rue Jeanne-d'Arc.
- 12) Sont ensuite mis en délibéré et votés : le tarif des repas à la cantine scolaire, la désignation d'un Avocat (Maître THEVENOT) pour défendre les intérêts de la ville face au Syndic de France-Industrie, d'une part, et dans l'instance engagée à l'ancien maître-nageur saison 82, le projet des logements sociaux par l'Office HLM. L'étude d'un dossier pour la création d'un foyer de personnes âgées, la parution d'un bulletin municipal.

# AU CONSEIL MUNICIPAL...

25 Novembre 1983, Secrétaire de séance : M. MAILLOT.

## **ACHAT DE L'IMMEUBLE COUSSE (anciennement LAGAILLARDE)**

Dans le cadre du programme de l'amélioration de l'Habitat dans le centre ville et avec le concours de l'Office de HLM, M. le Maire est chargé par le Conseil Municipal de la réalisation de cette opération sur la base fixée d'un commun accord avec le propriétaire et suivant l'avis favorable des Domaines - Vote unanime.

## **INSTALLATION D'UNE CABINE TELEMATIQUE**

M. le Maire demande à la commission compétente de prévoir le traitement des informations à diffuser ainsi que l'emplacement de son implantation.

## **O.P.A.F.**

M. IZQUIERDO donne lecture du compte rendu sur les résultats obtenus à ce jour.

M. JORDA fait état du manque de crédit pour satisfaire plusieurs demandes du programme 83 ; et donne lecture de la lettre qu'il a adressé aux responsables de cet organisme pour obtenir une dotation supplémentaire.

## **VOIE EXPRESS**

M. BONNEFOI demande au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération pour un tracé qui aurait l'agrément de notre commune et celle de CUGURON, à savoir :

"Le nouveau Conseil Municipal de MONTREJEAU,

Après les diverses réunions des 27 Juin, 5 Juillet et 10 Août qui semblent indiquer une préférence des services de l'Équipement pour le tracé court,

"REJETTE catégoriquement cette solution qui compromet gravement l'avenir de notre commune (territoire communal coupé en deux), impossibilité d'extension des zones urbaines et artisanales, destruction de plusieurs exploitations agricoles et habitations,

"CONFIRME la délibération prise par le précédent Conseil Municipal le 6 Décembre 1982

"SOUHAITE : - l'étude d'un tracé au Nord de Mongrand relativement plus court et au dessus de celui qui est proposé et auquel souscrit la commune de CUGURON directement intéressée.

"SOUHAITE : - la réalisation des 3 échangeurs prévus initialement.

"Les deux communes étant d'accord pour le choix de ce tracé, ce projet pourrait être retenu.

"L'aspect financier ne saurait constituer l'élément déterminant pour la population et ses élus.

"Cette voie express, de caractère définitif, ne doit en aucun cas léser gravement pour le futur l'économie locale et les habitants des deux communes concernées.

vote unanime

## **FONCTIONNEMENT DE LA HALLE DE SPORT**

M. le Maire fait état des propositions de la Commission des Sports pour le fonctionnement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix sur 20 présents, décide à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1984, la création d'une régie municipale.

## **INSTALLATION D'UN MICROORDINATEUR**

Le Conseil Général a créé un service de l'informatique dans le but d'aider les communes qui désirent cet ordinateur, pour le traitement de la gestion communale.

Ces propositions allant dans le sens du désir de la Municipalité de moderniser le fonctionnement de ses services, en rendant clair et rapide le traitement de sa gestion par l'informatique, décide par 19 voix sur 20 la dotation en location d'un microordinateur.

## **ELECTION A LA CNRACL**

M. le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Commissaire de la République relative à l'élection de 4 représentants des collectivités à cet organisme.

Le Conseil vote par 15 voix sur 20 pour les 4 représentants de l'association des Maires de France.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR BRANCHEMENTS ELECTRIQUES**

M. le Maire fait état d'une demande de subvention. Après discussion, cette demande est renvoyée à la commission de la voirie pour approfondir le dossier.

## **BUSAGE DU FOSSE EN BORDURE DE L'IMMEUBLE BARRIZA 37 avenue de Tarbes**

M. le Maire fait état d'une demande de busage par M. BARRIZA pour faciliter l'accès à son entreprise, artisanale.

Le Conseil donne son accord pour le busage aux frais de l'intéressé en contre partie, aucune redevance de stationnement ne sera demandée.

### **P.O.S.**

M. BONNEFOI donne lecture d'une circulaire de l'autorité de tutelle pour commencer la procédure qui aboutira dans un délai minimum de 2 ans 1/2 à la création définitive de ce plan, en conséquence une 1<sup>ère</sup> délibération doit être prise pour fixer les modalités définies par la circulaire.

Le Conseil accepte cette procédure.

### **P.T.T. - Heures d'ouverture du Bureau de MONTREJEAU**

M. BONNEFOI donne lecture d'une lettre de M. le Receveur des P. et T. qui demande, en raison de la réduction hebdomadaire du temps de travail pour le personnel, de réduire le temps d'ouverture du bureau de Montréjeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix sur 20 adopte le texte suivant : 4 abstentions, ROBERT, POUSSON, PUJOL, SAUDUBRAY,

"Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des heures d'ouverture telles qu'elles sont actuellement".

Ainsi les utilisateurs continueraient à apprécier comme par le passé le service offert. Si un aménagement du service intérieur ne pouvait pas permettre cela, un personnel plus nombreux serait alors indispensable et l'emploi serait amélioré sur le plan local et une telle évolution aurait notre plein accord.

**COIFFURE MIXTE**

**MARIE-HELENE**

*Coupes moderne et classique*  
*Traitements KERASTASE*  
*BRUSHINGS*

1, place de la République

MONTREJEAU

Tél. 95.85.63

**HÔTEL ★ NN**

**BAR  
RESTAURANT**

**Relais du  
Castéra**

R. ROGE, Propriétaire

65150 NESTIER

Tél. (62) 99.07.37



**Société des  
Bétons du  
Comminges**

**AGREGATS  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
PRODUITS BETONS MANUFACTURES**

rue de l'Industrie - GOURDAN-POLIGNAN  
Tél. (61) 95. 72. 22

**S.P.G.D. CITROËN**

**STATION TOTAL**

Location de véhicules Tourisme et Utilitaires légers  
Concessionnaire ERAD voitures Diesel sans permis conduire  
Agent MOTOSTANDARD, tout pour la motoculture  
Service après-vente CITROËN

51, route de Tarbes

31210 MONTREJEAU  
Tél. 95.74.50

# PLAN DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DU VERRE

La commune de MONTREJEAU vient de s'associer à la collecte du verre en Midi-Pyrénées.

En effet, au-delà de l'aspect régional de l'opération (verrière ouvrière d'Albi), la Commune de Montréjeau a examiné l'aspect écologique et économique du projet.

- diminution du volume des déchets,
- diminution du poids des déchets à la collecte journalière,
- économies de matières premières,
- économies d'énergie,
- lutte contre le gaspillage.

Parmi les différents modes de collecte notre choix s'est porté sur la méthode des conteneurs, la plus commode à mettre en place et qui donne les meilleurs résultats, qualitatifs et quantitatifs.

Voilà pourquoi dans quelques temps vous aurez six conteneurs à votre disposition en certains points de notre ville.

- Sachez que un kilo de verre récupéré donne, après fusion, 1 Kg de verre sous forme d'objet.

- Le profit que laissera à la commune cette opération sera affecté en priorité à l'embellissement de la ville.

Le verre,  
matière première vivante.  
Refondu, il revivra.



Le rôle des enseignants est important dans cette démarche.  
Nous espérons qu'ils nous soutiendront en donnant un large écho à ce fascicule.

## La sensibilisation de la population

La meilleure organisation n'apportera aucun résultat si la population n'est pas sensibilisée et n'acquiesce pas le réflexe d'éviter le gaspillage.

La sensibilisation de la population passe par la formation des jeunes pour créer le plus tôt possible des réflexes positifs face à ce problème.

## Les objectifs

L'objectif pour 1983 est de 600 000 tonnes, soit 1/3 du verre d'emballage qui est utilisé en France.

# METTEZ VOS VERRES A PART



## DEPOSEZ-LES DANS LES CONTENEURS

CAMPAGNE  
RECU'  
VERRE

# BUDGET 1983

## LES FINANCES COMMUNALES

### LE BUDGET PRIMITIF 1983

Les budgets primitifs de FONCTIONNEMENT concernant la vie quotidienne de la commune et d'INVESTISSEMENT pour ce qui concerne les opérations d'équipement et de travaux ont été votés par le conseil municipal au cours de la séance du 6 Avril 1983.

Il est en augmentation de 8,01% par rapport au budget de 1982 lequel atteignait 5 930 682 F.  
Le budget de FONCTIONNEMENT s'élève à 6 447 664 F.

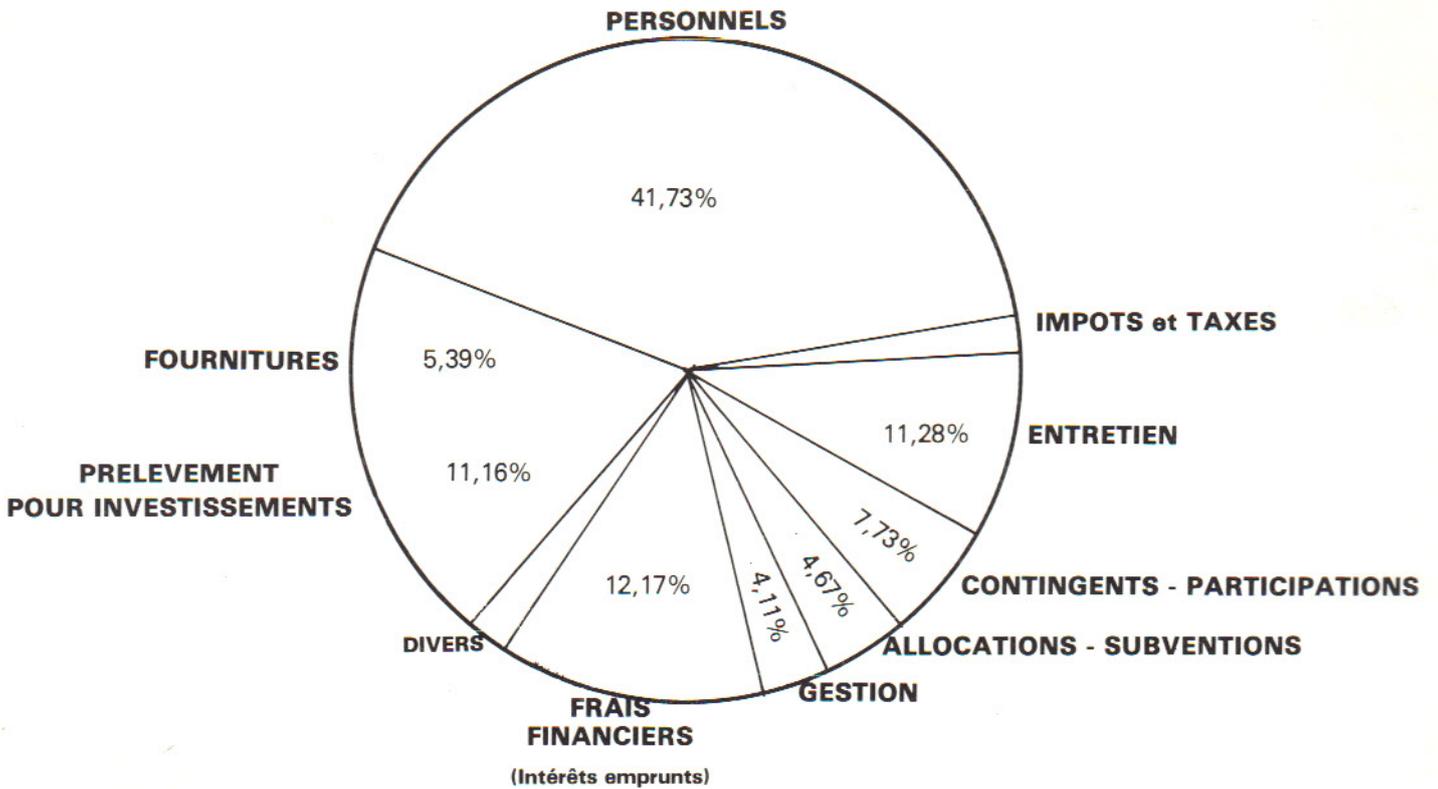
#### EN DEPENSES concernant :

- Les Fournitures de Carburants, Combustibles, produits d'entretien, Fournitures scolaires, bureaux .....	347 000
- Les dépenses de Personnels (rémunérations et charges) .....	2 690 000
- les impôts et taxes supportés par la Commune .....	55 200
- les travaux d'entretien des bâtiments, voirie réseaux, matériels, véhicules, mobiliers, loyers, eau, gaz, électricité, assurances .....	727 200
- les contingents et participation aux BAS, service incendie, syndicat des eaux .....	479 000
- Les Allocations et subventions aux Associations, Caisse des écoles .....	300 995
- La gestion générale (PTT documentation, F. Bureaux, fêtes, cérémonies, transport, indemnités) .....	265 000
- Les Frais Financiers (paiements des intérêts sur emprunts) .....	785 000
- Charges exceptionnelles .....	79 000
- Prélèvements pour dépenses d'INVESTISSEMENT .....	719 269
- TOTAL .....	<b>6 447 664</b>

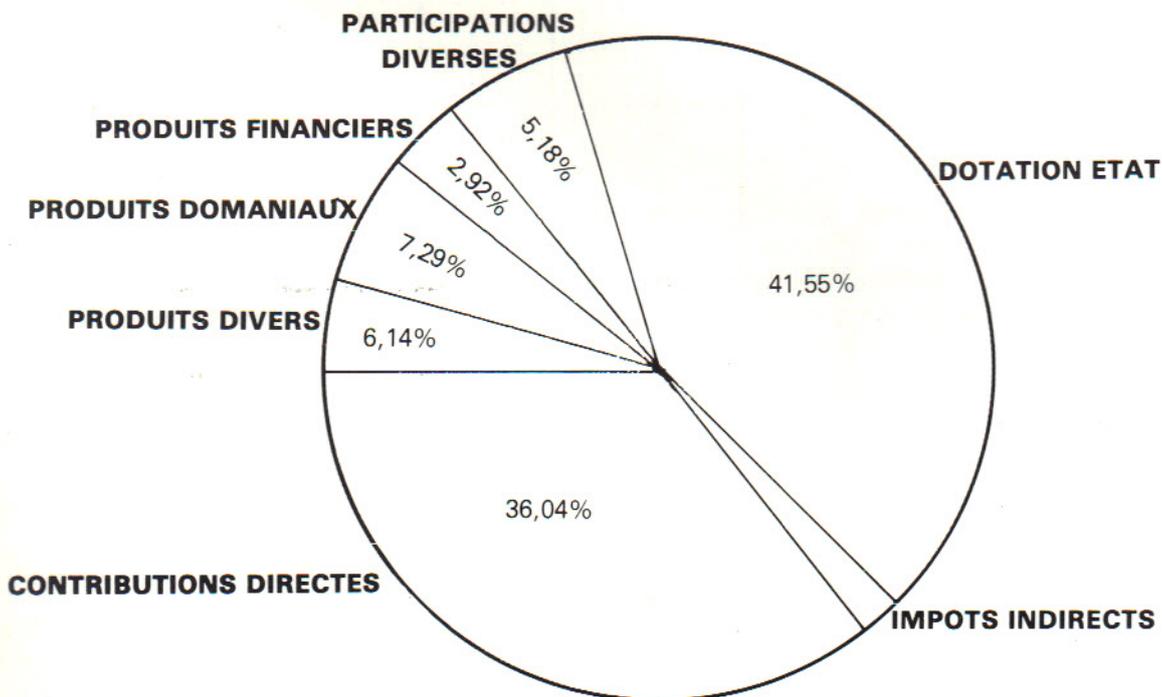
#### EN RECETTES Produits divers :

- Cantines, taxis d'enlèvement, d'ordures ménagères, taxes funéraires, remboursement de Frais de Personnel .....	396 000
- Produits domaniaux (locations, droits de voirie, concession cimetières) .....	470 000
- Produits Financiers intérêts, cours de musique, plan d'eau, piscine .....	188 005
- Participations et recettes diverses (produit des quêtes, du Département, de l'Etat, du service départemental d'incendie, du fond scolaire) .....	334 000
- Dotations de Fonctionnement versées par l'Etat .....	2 678 821
- Impôts indirects .....	57 260
- Contributions directes .....	2 323 578
- TOTAL .....	<b>6 447 664</b>

**REPARTITION DES DEPENSES  
en pourcentages**



**REPARTITION DES RECETTES  
en pourcentages**



# INVESTISSEMENTS

prévus au budget primitif  
de 1983

## LES DEPENSES

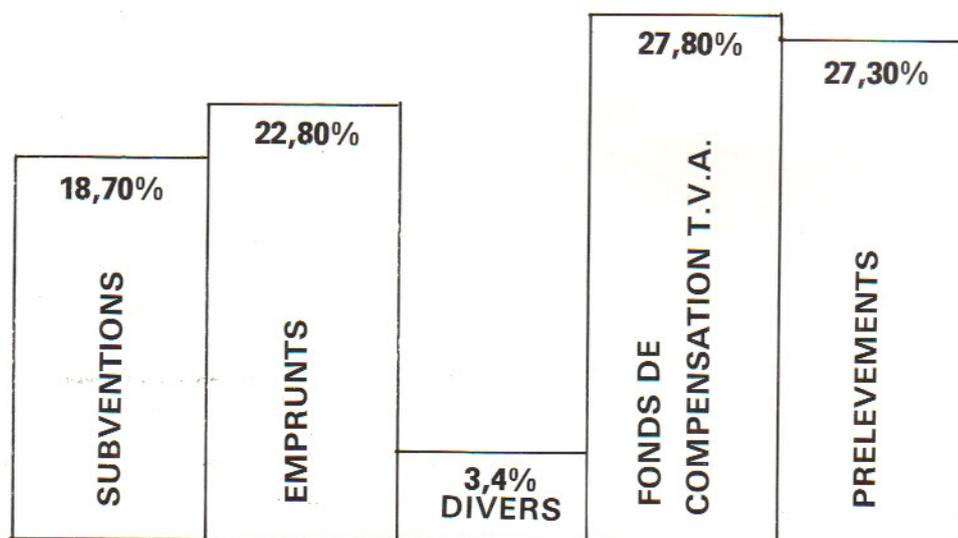
prévues sont les suivantes pour un montant de ..... 2 632 675

- Acquisition d'une photocopieuse pour les services administratifs	50 000
- Réparation des orgues à l'Eglise .....	80 000
- Rénovation des installations électriques .....	40 000
- Opération programmée pour amélioration de l'habitat .....	700 000
- Travaux de réfection de la perception .....	250 000
- Achats Fonciers (terrains) .....	428 994
- Frais d'études pour opération programmée d'amélioration habitat	181 000
- Frais d'études pour opération programmée autres projets .....	100 000
- Acquisition de matériel de voirie et grosses réparations .....	90 000
- Remboursements d'emprunts .....	712 281

## LES RECETTES ci-dessous indiquées permettent de les financer

- Subventions diverses .....	492 500
- Emprunts divers .....	600 000
- Vente de matériels non utilisables et divers .....	88 000
- Fonds de compensation de la T.V.A. ....	732 906
- Prélèvement sur le budget ordinaire .....	719 269

La répartition en pourcentage entre les différentes sources de Financement est la suivante :



## LA FISCALITE LOCALE POUR 1983

Ce sujet, en raison de l'intérêt qu'y porte chacun d'entre nous, au niveau :

- de son budget familial ou personnel,
  - de son incidence sur le budget communal, mais également
  - de l'approche d'une meilleure équité possible.
- nous conduit à vous apporter aujourd'hui le maximum de renseignements.

### Les quatre taxes :

- d'habitation
- sur le Foncier bâti
- sur le Foncier non-bâti
- professionnelle,

constituent un élément important des recettes de la Commune.

Elles atteignaient en 1982 ..... 1 931 649 Frs

La prévision de perception pour 1983 s'élève à 2 082 088 Frs.

Soit une augmentation globale de 7,80%, votée par le Conseil, lors de sa réunion en date

du 8 Avril 1983, relative à la fixation du budget communal.

La réponse à votre interrogation

### "Comment ces impôts sont-ils déterminés ?"

appelle la prise en considération des éléments suivants :

a) les bases d'imposition personnalisées, sont déterminées par les services Fiscaux, et examinées en Commission des impôts, comprenant des représentants des contribuables de la ville désignés par le Conseil Municipal et agréés par la Direction des services Fiscaux.

b) ces bases d'imposition sont affectées de taux à l'initiative du Conseil Municipal. Il est à noter, à propos de ces taux, que des informations statistiques sont portées à la connaissance des représentants de la collectivité locale pour servir d'indications. Ces éléments de référence sont les suivants :

TAXES	TAUX MOYENS COMMUNAUX Indicateurs 1982				TAUX A MONTREJEAU	
	Nationaux		départementaux		en 1982	Fixés par le Conseil pour 1983
	Moyenne	Plafond	Moyenne	Plafond		
d'habitation	11,12%	27,80%	11,33%	28,33%	5,05%	5,80%
Foncier bâti	12,76%	31,90%	15,02%	37,55%	12,34%	12,34%
Foncier non-bâti	35,04%	87,60%	62,29%	155,73%	51,83%	51,83%
Taxe professionnelle	12,24%	24,68%		24,68%	11,75%	11,75%

On constate que le Conseil a porté son choix sur une augmentation de la taxe d'habitation après avoir pris en considération le fait que les trois taxes - Foncier bâti, Foncier non-bâti, professionnelle, propres à des catégories particulières de contribuables, se situaient près des indicateurs soit nationaux, soit départementaux, alors que la taxe d'habitation applicable à l'ensemble des Foyers était la plus éloignée de ces indicateurs.

- Par ailleurs, **mais au titre de la seule taxe d'habitation, une dotation compensatrice** de l'Etat, vient se substituer aux foyers ou personnes seules qui sont exonérées en raison de

Les taux de **vos impositions** afférentes aux trois taxes, Foncier bâti, Foncier non-bâti, professionnelle et **destinées à la commune** pour 1983 ont été calculées en conservant les taux appliqués pour 1982.

Toutefois, il convient de retenir que les bases d'imposition **sont fixées par les services fiscaux**.

En conclusion, l'engagement pris, lors de la campagne électorale par la majorité du Conseil Municipal actuel, a été donc respecté, puisque la masse des impôts locaux est globalement, supérieure de 7,8% à celle perçue en 1982.

RESTAURANT

# HOTEL LECLER

son incomparable terrasse  
Le plus beau panorama des Pyrénées  
CUISINE DE CLASSE

4, avenue de St-Gaudens  
Tél. (61) 95.80.43

SA CAVE REPUTEE  
MONTREJEAU  
Garage dans l'Hôtel

# LES MUTUELLES DU MANS

accidents, incendie, vie, risques divers  
crédit automobile et immobilier

Christian CARRERA  
Directeur particulier

2, place Lafayette

Tél. 95.80.38

31210 MONTREJEAU

# LIBRAIRIE PAPETERIE NOUVELLE PHALIP

Littérature - Bureau  
Livres et Fournitures scolaires  
Photocopies - Tourisme

22, place Valentin-Abeille

Tél. 95.83.07

31210 MONTREJEAU

S.A.R.L.

# LA MEUBLERAIE

# H. COVA

Ebénisterie d'Art, Meubles Style  
reproduction d'Ancien - Agencement de Cuisine

16, av. du Nord

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.84.93

S.A.R.L.



# Ets SAINT-LARY

Agent  
PEUGEOT - TALBOT

AUSSON

31210 MONTREJEAU

Tél. (61) 95.81.50

PAPETERIE TABAC LIBRAIRIE

# MAISON

# DE LA PRESSE

ARTICLES CADEAUX  
LOTO NATIONAL

21, rue Pelleport

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.83.42

# BANQUE BARON

LA BANQUE DU COMMINGES  
au service des particuliers  
et des entreprises

Agences à : SAINT-GAUDENS - LUCHON - AUCH  
Siège social : 1, rue Saint-Jean  
31210 MONTREJEAU

CAFE  
HOTEL ★ NN

# LES VARIETES

Monsieur et Madame Jean-Claude FOURTEAU  
5, place de Verdun

Tél. 95.80.32

31210 MONTREJEAU

# P.O.S.

## PLAN d'OCCUPATION des SOLS

La loi du 7 Janvier 1983 sur la décentralisation, traitant notamment de l'urbanisme, reconnaît à la commune l'entière responsabilité de conduire l'élaboration de son P.O.S.

Jusqu'à alors, l'urbanisme et l'aménagement, compétences partagées entre la Commune et l'Etat mais en fait et en droit le plus souvent exercées de façon décisive par l'Etat, relèvent désormais pleinement de la responsabilité communale.

La loi pose comme principe fondamental la compétence "normale" de la Commune à élaborer et approuver les documents permettant de maîtriser l'aménagement et l'urbanisme de son territoire.

Elle affirme également la compétence communale à appliquer les règles préalablement définies : lorsque le P.O.S. est approuvé, le permis de construire et les autres autorisations d'utilisation du sol sont délivrés par le Maire, au nom de la Commune.

Le législateur a prévu une mise en place progressive des dispositions décentralisatrices en matière d'urbanisme. :

- 1 - 10 - 83 entrée en vigueur de la section urbanisme de la loi et transfert immédiat des compétences en matière de P.O.S.
- 1 - 04 - 84 Transfert en matière d'utilisation des sols : permis de construire.
- 1 - 10 - 84 entrée en vigueur, si absence de P.O.S., de la constructibilité limitée.

### En précisant que :

- a) le P.O.S. est opposable aux tiers c'est-à-dire obligatoirement respecté par les personnes privées et par la puissance publique.
- b) se doter d'un P.O.S. n'est pas obligatoire : si la Commune ne souhaite pas l'établir la possibilité de construire en dehors des parties déjà urbanisées est strictement limitée :

- Travaux sur bâtiments existants,
- Equipement collectif,
- Bâtiments à usage agricole,
- Mise en valeur des ressources naturelles,
- Opération d'intérêt National,
- Dérogations exceptionnelles justifiées par l'intérêt de la commune après demande par le Conseil Municipal et approbation de Commissaire de la République.

A Montréjeau le plan d'urbanisme (PUD) approuvé en 71 n'existe plus depuis le 1 - 07 - 78 par application de la loi du 27 - 12 - 74. L'étude d'un P.O.S., avait été commencée depuis cette date, mais n'ayant pas suffisamment progressée la publication du P.O.S. n'avait jamais été envisagée.

L'absence du P.O.S. publié entraînant l'application à partir du 1 - 10 - 84 de la nouvelle règle limitant strictement la construction en dehors des zones actuellement urbanisées, le Conseil Municipal pour échapper à cette inconstructibilité relative a décidé par délibération unanime le 25 - 11 - 83 l'élaboration d'un P.O.S. Le caractère suspensif de cette décision (la commune ayant arrê-

té un projet de P.O.S. avant le 1 - 10 - 84 la règle de constructibilité limitée est suspendue pour 3 ans) permet le maintien de la situation antérieure à la loi du 7 Janvier 1983:

- l'instruction est faite par les services de l'Etat, le permis ou l'autorisation est délivré au nom de l'Etat par le Maire ou le Commissaire de la République.

Désormais, suite à ce vote, la Commune élabore le P.O.S. dont elle est seule responsable. Elle reste seule responsable également de le modifier ou de le réviser si elle juge nécessaire.

Maître de ses choix la Commune peut planifier l'évolution future de son territoire.

- en protégeant ce qu'elle estime devoir être protégée (espaces verts, terrains agricoles),
- en désignant et caractérisant les zones d'extension,
- en précisant les secteurs à réhabiliter,
- en prévoyant les équipements nécessaires et en étudiant les modalités de leur financement.

C'est ainsi que la commune peut adapter le contenu de son P.O.S. à ses besoins en y introduisant tous les éléments qu'elle juge utile :

- délimiter les zones urbaines et les zones naturelles protégées,
- préciser la nature et la destination des constructions autorisées dans chaque zone, et leur implantation par rapport aux voies, aux limites de parcelle,
- réfléchir aux équipements futurs et à leurs coûts,

Mais aussi enrichir ce minimum, de tout ce qu'elle juge nécessaire

- aspect extérieur des constructions,
- coefficient d'occupation des sols,
- ouvrages publics,
- secteurs à préserver, protéger, mettre en valeur.

De tout ceci la Commune a certes la responsabilité principale mais en tenant compte de l'Intérêt Général, c'est à dire :

- en collaborant avec les autres collectivités (Communes limitrophes, région, département, chambres consulaires, Etat),
- en respectant, d'une part, un certain nombre d'intérêts nationaux (lois d'aménagement et d'urbanisme et leurs prescriptions d'application, servitude d'utilité publique, dispositions nécessaires à la mise en œuvre des "propres intérêts général")
- et d'autre part la législation en vigueur portant sur la sécurité ou la salubrité.

Enfin en acceptant l'Etat "associé" comme partenaire pour les arbitrages difficiles : "le Territoire étant le patrimoine de la Nation"

Le vote ayant décidé de l'élaboration d'un P.O.S. pour notre commune, suite à cette délibération, l'Etat et les autres partenaires, collectivités, associations, groupements ont été mis au courant. Ils disposent d'un mois pour nous faire part de l'intérêt qu'ils portent à cette démarche.

Le travail technique est mis en œuvre. Notre commune en est à ce stade aujourd'hui. Ensuite et sans précisions de délai aussitôt le travail technique réalisé, le conseil

arrête un projet de P.O.S., le communique aux partenaires qui ont trois mois pour donner leur avis. Le Maire tenant compte des précédentes consultations, rend public le projet de P.O.S. qui, après les remarques éventuelles présentées dans le mois par le Commissaire de la République, devient opposable aux tiers.

Le Maire soumet alors le P.O.S. à **Enquête Publique** recueille les observations de la population et fait apporter les dernières modifications techniques qui résulte de cette enquête.

Dans les trois mois, le conseil municipal approuve définitivement le P.O.S.

Cependant, malgré la mise en œuvre lancée sans retard par le conseil municipal, le P.O.S. de notre commune doit obligatoirement prendre en considération "les projets d'intérêt général". Il ne pourra progresser que lorsque le tracé de la "voie rapide" sera définitif.

A ce sujet il est bon de préciser que par deux fois en 1982 et en Octobre 1983 à l'unanimité, le conseil municipal a refusé le tracé court, proposé par les services tech-

niques de l'Équipement, contournant Mongran par le Sud (prêche de la Pisciculture).

Lors d'une rencontre le 1 - 12 - 83 avec les responsables régionaux, Montréjeau a proposé, en accord avec la commune de Cuguron, un tracé qui, restant à la limite de notre commune, contourne la ferme Hiot par le Nord et domine le Lavet jusqu'aus Hautes-Pyrénées.

Suite à cette réunion, les services techniques étudient ce projet. D'autre part nous avons exprimé le souhait du maintien de la R.N. 117 en l'état actuel, afin que les populations de la plaine conserve la facilité d'accès vers notre commune.

La rapidité de mise en place du P.O.S. dépend des décisions qui seront prises, au Ministère en définitif, concernant la déviation de Montréjeau. C'est pourquoi, souhaitant que les éventuels constructeurs ne soient pas limités dans leur réalisation par le calendrier strict imposé par la loi du 7 Janvier 1983, le conseil municipal, après avoir pris les décisions en son pouvoir concernant le P.O.S., agit afin que le tracé "voie rapide" soit conforme aux intérêts de notre population.

## PISCICULTURE DU NISTOS

"Pour votre plaisir gastronomique"

Exploitant M. DUHAMEL

65150 SEICH

Tél. (62) 99.02.93

## "MONTROYAL" C. P. B.

FABRIQUE DE BONNETERIE

31210 MONTREJEAU Tél. (61) 95.80.24  
(usine)



LA MAISON DE VOS RÊVES  
UNE GARANTIE  
CONTRE L'AVENTURE !!!

Le béton armé vibré l'esthétique

PAVILLON TMOIN

Avenue de Toulouse 31800 SAINT-GAUDENS  
Tél. (61) 89.24.86

Adresse commerciale :

Cabinet GUCHENS

assureur "LA PRESERVATRICE"

6 et 7, place du Nord 31800 SAINT-GAUDENS  
Tél. (61) 89.15.01

46, rue Nationale 31210 MONTREJEAU  
Tél. 95.80.78



CONSTRUCTIONS

BOUTIQUE

## CLAUDIANE

PRET A PORTER FEMININ

Grandes marques

JOUSSE - CARDIN - NELSON - BILYTIS

33, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

# INFORMATIONS

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT 1983

Le conseil municipal a, au cours de sa séance du 8 Avril 83, décidé d'une augmentation du prix de l'eau, inchangé depuis 1979.

Les anciens prix ci-dessous sont désormais les suivants.

200 premiers mètres cubes.....	2,30 F.....	2,50 F.
200 mètres cubes suivants .....	1,90 F.....	2,05 F.
au delà de 400 m <sup>3</sup> .....	1,50 F.....	1,65 F.
Redevance et assainissement .....	0,50 F.....	0,55 F.
Abonnement semestriel du compteur.....	35,00 F.....	35,00 F.

### LE BUDGET 83

RECETTES				DEPENSES			
	EAU	ASSAI NISSE MENT	TOTAL		EAU	ASSAI NISSE MENT	TOTAL
achat d'eau ★	330.000		330.000	Vente de l'eau	627.000		627.000
Frais de personnel	137.860	12.140	150.000	Redevance assainis.		90.750	90.750
Travaux-Fournitures	36.000	26.000	62.000	Redevance branch. égout	10.000	22.000	32.000
Transport-Déplacement	4.000	1.000	5.000	Produits divers	646		646
Participations diverses	15.000	45.000	60.000				
Frais divers	10.000	2.000	12.000				
Frais financiers	2.900	11.006	13.906				
Amortissement	19.971	15.604	35.575				
Participation aux investis.	81.915		81.915				
	637.646	112.750	750.396		637.646	112.750	750.396

#### ★ Achat de l'eau :

Prix en 1982.....0,80 F. le m<sup>3</sup> - en 1983 ..... 0,88 F. le m<sup>3</sup>

Taxe bassin Garonne .....0,25 F. le m<sup>3</sup>

TEINTURERIE

PRESSING

# SAUNE

14, rue Nationale MONTREJEAU Tél. 95.82.87

31800 SAINT-GAUDENS Tél. 89.06.61

CHAUFFAGE — SANITAIRE  
PLOMBERIE — ZINGUERIE

## BALMOISSIERE MIQUEL

Société de fait

18, rue du Pic du Gard

Tél. 95.72.89

31210 MONTREJEAU

## SUPERMARCHÉ TIMY

''Distribution Directe''

FRUITS et LEGUMES · VIANDES

CENTRE VILLE MONTREJEAU

*Entreprise Générale  
du Bâtiment*

## J. JORDA

MONTREJEAU

GOURDAN-POLIGNAN

Tél. 95.81.74

## CLUB IMAGE PHOTO CINEMA

Charles BOZZOLAN votre photographe

REPORTAGES PORTRAITS

IDENTITES — MARIAGES

26, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.83.39

ARTICLES MENAGERS

BAZAR

MAISON

## MOUREMBLES

Tous revêtements de sols

Pose par spécialistes

Place Valentin-Abeille

MONTREJEAU

Tél. 95.82.43

Succursale : 6, rue Victor-Hugo

LANNEMEZAN

QUINCAILLERIE FERS TUBES

## Ets BICHET

CHAUFFAGE - MENAGE

Qualité - Service - Prix

36, rue du Barry

31210 MONTREJEAU

Tél. 95.80.49

## VÊTEMENTS FIOCCO

Jean's C 17 - Sportwear UCLA

Chemise RENOMA - Sous vêtements EMINENCE

CARTE DE FIDELITE 10%

31210 MONTREJEAU

# **BUREAU D'AIDE SOCIALE**

## **BUT :**

La mission du Bureau de l'Aide Sociale est de contribuer à apporter un secours (ou une aide) à ceux qui en raison de leur état physique et mental, de leur situation économique et sociale ont besoin d'être aidés.

Le BAS de Montréjeau est là pour tout, sa vocation est de venir en aide et de servir.

## **ORGANISATION et FONCTIONNEMENT :**

Les bureaux d'Aide Sociale sont des établissements publics communaux gérés par une commission administrative dont les attributions concernent :

- L'Aide Sociale obligatoire
- L'Aide Sociale facultative
- La coordination des Activités Sociales dont les perspectives d'Avenir sont vastes.

La Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale de Montréjeau se compose :

- de Monsieur le Maire Président de droit du BAS
- de quatre membres élus par le Conseil Municipal

- de quatre membres nommés par le Préfet
- de l'Assistante Sociale de Montréjeau membre de droit.

## **SECRET PROFESSIONNEL :**

Les membres des commissions administratives des Bureaux d'Aide Sociale ainsi que toutes les personnes dont les bureaux utilisent le concours, sont tenus au secret professionnel dans les Termes de l'Article 378 du code pénal et passibles de peines prévues au dit article.

## **LES PRINCIPALES RESSOURCES SONT CONSTITUEES PAR :**

Les subventions du Conseil Municipal ou de toutes collectivités.

- les dons et legs
- les produits des quêtes et collectes
- les parts sur concessions de terrains dans les cimetières de la commune.
- les revenus du patrimoine.

## **ACTIONS DU B.A.S. DE MONTREJEAU DEPUIS MARS 1983**

La Commission Administrative du BAS s'est réunie 6 fois depuis les dernières élections municipales.

Elle fut chargée :

**1) de constituer les dossiers** règlementaires, de les instruire afin de connaître la situation individuelle de chaque demandeur, d'émettre un avis sur les demandes et de soumettre l'ensemble à l'examen de la Commission d'Admission à l'Aide Sociale dont la circonscription Territoriale est déterminée par le Conseil Général du Département.

Un membre de la Commission Administrative assiste aux délibérations de la Commission Cantonale.

**2) d'Instruire** certains cas individuels (aide sociale facultative).

**3) d'Organiser 2 voyages** : le premier au mois de Mai (excursion dans le Gers par les cars Macias), le second au mois d'Octobre (excursion à la Réserve de Sigean par les cars Macias).

**4) de remettre des fleurs** le jour de la fête des Mères aux personnes relevant de l'Aide Sociale et qui n'ont pu participer au voyage du mois de Mai.

**5) préparer les colis de Noël** : 82 colis ont été remis à des personnes âgées, à des personnes seules ou à des malades.

**6) de créer un service d'Aide Ménagère à domicile** géré directement par le BAS de Montréjeau. Ce service est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1983 ; avant cette date, l'Aide Ménagère était gérée par une association Toulousaine.

Nous avons pensé que c'était notre devoir de gérer par nous-mêmes ce service. Les raisons en sont simples :

Notre connaissance des personnes qui sont dans le besoin et de pouvoir ainsi leur apporter, étant sur place, un soutien plus efficace.

Une meilleure gestion du service des Aides Ménagères; surveillance du service rendu, contact avec les Aides Ménagères, création si besoin est d'emplois nouveaux pour les habitants de notre commune.

Le nombre des Aides Ménagères est à ce jour de 20 pour un nombre de 38 personnes secourues.

### **Qui peut en bénéficier.**

L'Aide Ménagère s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) et aux personnes handicapées vivant seules ou avec une personne qui ne peut les aider et qui ont besoin pour demeurer à leur domicile d'une aide matérielle.

Ne pas disposer de ressources supérieures à celles prévues pour l'octroi du minimum vieillesse sans qu'il soit tenu compte des créances alimentaires auxquelles pourraient prétendre les intéressés.

### **Intervention de l'Aide Ménagère.**

Elle assure l'entretien de l'appartement et les travaux ménagers à l'exclusion des gros travaux.

Elle peut faire les démarches administratives. L'Intervention ne peut dépasser 30 heures par mois.

## **CONCLUSION**

Le bureau d'Aide Sociale est à votre disposition pour étudier tous les cas qui peuvent se présenter.

Si vous pensez avoir besoin de lui n'hésitez pas à vous adresser au bureau de l'Aide Sociale à la Mairie de Montréjeau.

# BUREAU D'AIDE SOCIALE

## BUDGET 1983

### DEPENSES

Alimentation.....	18.000
Habillement.....	10.000
Rénumération aide ménagères 4 <sup>e</sup> trimestre.....	55.000
Charges sociales ménagères 4 <sup>e</sup> Trimestre.....	20.000
Impôts fonciers.....	300
Loyers.....	5.000
Entretien - Réparations.....	10.000
Acquisition petit matériel.....	5.000
Repas personnes âgées et voyage.....	18.000
Secours en argent.....	21.072

TOTAL 162.372

### RECETTES

Location immeubles.....	450
Part concession Cimetière.....	5.000
Revenus de titres.....	97
Subvention commune.....	15.000
Produit des quêtes.....	3.000
Participation S.S. & Mutuelle.....	75.000
Excédent de fonctionnement.....	63.825

TOTAL 162.372

## OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

### OBJECTIF

Cette opération comporte plusieurs volets

- améliorer les conditions d'occupation du plus grand nombre possible de logements au centre de la Ville.
- permettre ainsi, à nombre de nos concitoyens de demeurer dans des logements décents, à proximité du secteur commercial, de santé, administratif...
- soutenir l'effort de certains propriétaires d'immeubles anciens, pour ce qui concerne les mesures de conservation de leurs bâtiments.
- Par ces mesures, améliorer l'aspect esthétique des artères de la Commune et,
- Tendre vers un maximum de locaux qui, rendus utilisables, seront occupés afin de maintenir toute l'animation nécessaire dans la localité.

Cette action, entamée en Juillet 1981 devra être terminée fin Juin 1984.

### PREVISIONS

Ce projet initial portait sur :

- La réhabilitation de 60 logements en location par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat.
- Quarante interventions sur des immeubles occupés par leur propriétaire,
- Afin de soulager certains locataires concernés par cette opération, des aides pour augmentation de loyer, ou pour relogement provisoire, pendant la durée des travaux, ont été accordés.

### D) Action d'Accompagnement :

Parallèlement à l'objectif prioritaire, et dans le dessein d'améliorer le cadre de vie des habitants, de susciter l'intérêt des touristes, la municipalité s'est fixé, lors de l'étude préalable en 1979, quatre actions d'accompagnement, à savoir :

- l'aménagement de la Place Valentin-Abeille,
- l'aménagement de la Place Lafayette, en vue de l'extension du parking existant,
- la création d'un cheminement piéton sur le bord de la Garonne,
- l'aménagement de la Place Bertrand-Larade.

### REALISATION

en 1981 : 13 logements ont été rénovés pour un montant de travaux de 950 000 F.

en 1982 : 40 logements, pour un montant de travaux de 5 150 132 F.

Le coût de ces travaux pour la période considérée, soit 6 100 132 F. a été subventionné pour 2 748 160 F.

Les travaux à prévoir pour 1984 ne sont pas à ce jour définis.

En ce qui concerne 1983, les renseignements, chiffrés en valeur, seront communiqués à l'issue de l'exécution des travaux.

Enfin, il faut considérer, outre l'intérêt de ces réalisations, que ce programme de travaux d'aménagement a été confié, pour sa quasi totalité, à des entreprises locales, soutenant par ce fait l'emploi dans l'économie locale.

## PLAN D'EAU



### Dernier programme d'aménagement

La création et l'aménagement progressif de cette base de loisir a nécessité à ce jour, un investissement de

**1 587 576 FRANCS**

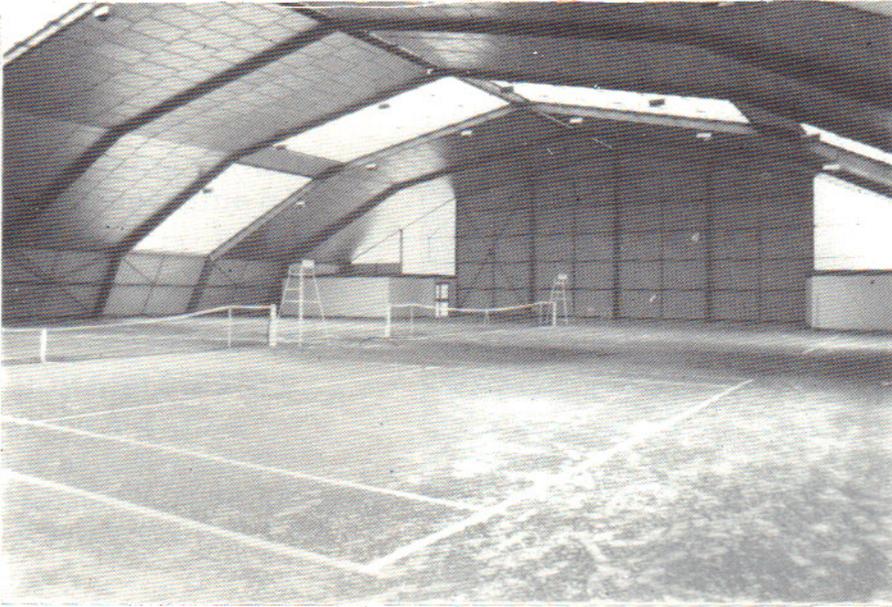
Cet investissement a été couvert par :

Taxe gravier Para-fiscale	702 000 F.
Subventions du Conseil Général	146 280 F.
du Conseil Régional	146 280 F.
Prélèvements	593 016 F.



# INFORMATIONS

## HALLE DES SPORTS



Coût prévisionnel  
1981 1 300 000 F.

Prévisions supplémentaires  
1983 (sols) 200 000 F.

1 500 000 F.

Emprunt 690 000 F.  
Subvention 632 627 F.  
Prélèvements 177 373 F.



# INFORMATIONS

## CENTRE DE SECOURS



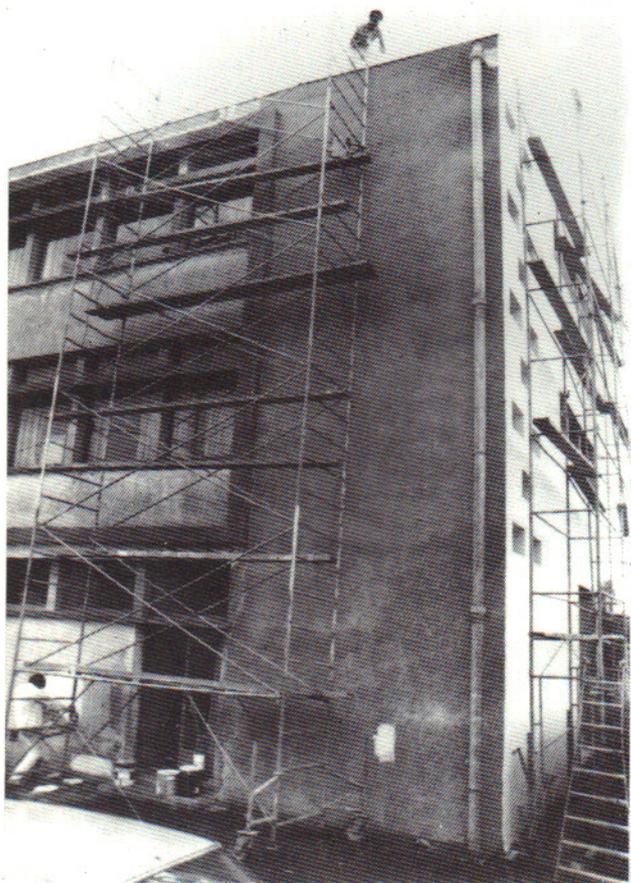
Coût prévu	
1982	1 800 000 F.
1983	30 000 F.
Prévisions globales	<u>1 830 000 F.</u>

Subventions	670 000 F.
Emprunt	900 000 F.
Prélèvements	260 000 F.



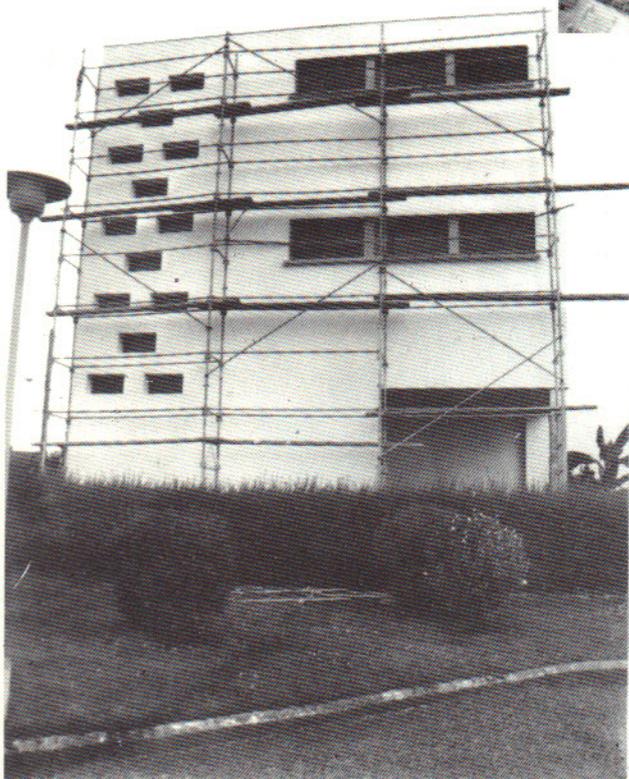
## FAÇADES DU C.E.S.

### TRAVAUX DE COUVERTURE ZINGUERIE et PEINTURES



Provisions initiales	
1982	250 000 F.
Complément 1983	110 000 F.

Provisions globales	<u>360 000 F.</u>
---------------------	-------------------



Subvention	165 000 F.
Prélèvement	85 000 F.
Emprunt	110 000 F.

\*\*\*\*\*  
**ÉCRIVEZ - NOUS**

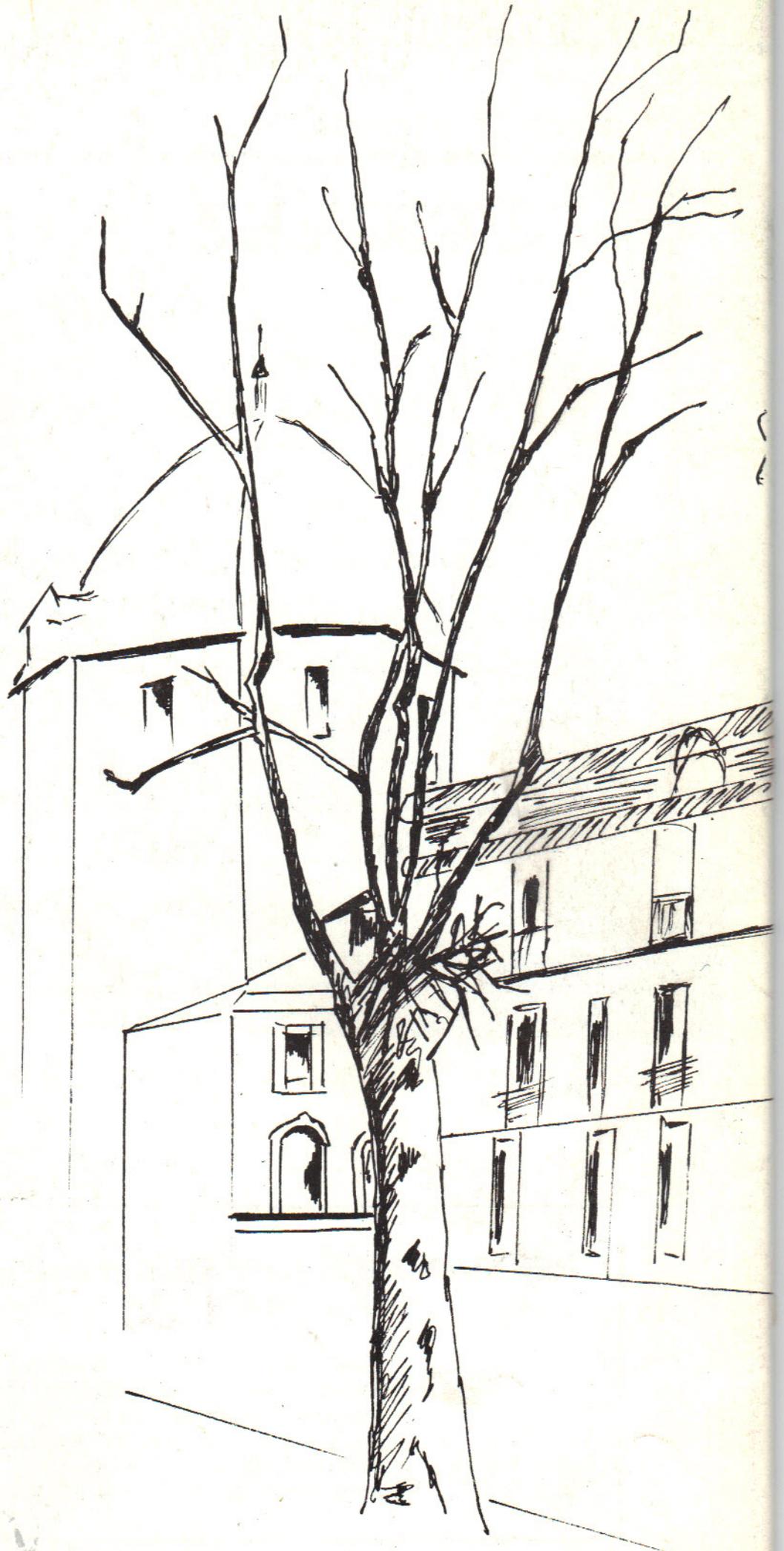
*Lecteurs Montréjeaulais*

*Vous venez de prendre connaissance  
du Bulletin Municipal N° 1  
Nous accueillerons vos suggestions  
pour perfectionner le N° 2,  
celles-ci pourront être envoyées à*

**LA REDACTION DU JOURNAL,  
SERVICE DE L'INFORMATION  
Mairie de Montréjeau**

**PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS**  
de 10 h. à 12 h.

Lundi matin	J. JORDA
Mardi matin	J. BONNEFOI
Mercredi matin	P. CHANFREAU
Jeudi matin	M. IZQUIERDO
Vendredi matin	A. MAILLOT
Samedi matin	J. JORDA



Directeur de la publication  
J. JORDA Maire  
Dépôt légal N° 1 Janvier 84  
Imprimerie FABBRO - Montréjeau  
R.C. A 307 297 317 79 A 66